

Observation 32 du 21/02/2023

Madame la Commissaire,

Je me permets d'ajouter un autre argument : le promoteur écrit que la construction du parc permettra d'accroître les activités économiques liées à la restauration et à l'hébergement lors des travaux et des visites de maintenance alors même que le taux de chômage augmente dans ce secteur. L'observation n°7 de Mr ROLLIN de la Société COLAS indique que le chantier pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois. Et cela relancerait l'économie du secteur ??? Et cela ferait diminuer le taux de chômage ??? Permettez-moi d'en douter. Si relance économique il y a, ce ne sera que du court terme et le taux de chômage ne changera pas significativement.

Évoquant le chômage, il est tout important de noter que le tourisme aura fort à pâtir de ce énième parc :

- Le label Gîtes de France n'est plus accordé aux demandeurs dans la Vienne et cet organisme prévoit de retirer le label aux gîtes en directe covisibilité avec les parcs éoliens. Où sera le gain économique ?
- D'autant plus que le parc est situé au milieu de plusieurs zones naturelles (23 ZNIEFF, 2 Natura 2000, 24 espaces naturels, 1 zone sensibles, 1 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et 5 sites du conservatoire d'espaces naturels (CEN)). Si les animaux fuient ces lieux (56 000 oiseaux détruits par les éoliennes - voir rapport LPO), que restera-t-il aux touristes ?
- Les monuments (Château de Gençay, Château de Magné, Château de la Roche, églises) lesquels seront impactés par ledit parc. Rappelons, à ce titre, qu'un récent arrêt du Conseil d'État (2022) élargit la règle des 500 mètres bien au-delà de cette limite pour protéger les monuments historiques.

Pour finir, j'ajouterai que de nombreuses espèces protégées ont été recensées par le bureau d'études chargé de la faune et de la flore. Mais le promoteur ne suit aucune des directives, notamment EUROBATS et SFEPM, pour la protection des chiroptères. L'énergie est peut-être verte, mais est-elle vraiment écologique, c'est-à-dire "visant à un meilleur équilibre entre l'homme et son environnement naturel ainsi qu'à la protection de ce dernier" ?

Pour ces raisons supplémentaires, je vous serais reconnaissante, Madame la Commissaire, de bien vouloir un avis défavorable.

F. LOUIS